



FÉDÉRATION FRANÇAISE
SPORTS POUR TOUS

PLAN DE DÉCONFINEMENT FÉDÉRAL

PHASE 1 : DU LUNDI 11 MAI AU 2 JUIN 2020





Chers adhérents, chers dirigeants,

Je souhaite tout d'abord adresser mon soutien à toutes celles et ceux qui ont été ou sont touchés par la pandémie de Covid 19 ainsi que mon admiration et mon respect à toutes les personnes (soignants, caissiers, livreurs, ...) qui ont été et sont en première ligne face à cette crise sanitaire sans précédent.

Comme annoncé par le Gouvernement, nous sommes entrés dans une phase de déconfinement depuis le 11 mai et jusqu'au 2 juin permettant, si toutes les recommandations sont respectées, une reprise progressive de la pratique sportive.

Reprise qui impose néanmoins des dispositifs spécifiques afin de protéger chacun et chacune d'entre nous et éviter toute nouvelle propagation.

La Fédération met tout en œuvre pour permettre à toutes nos structures et tous nos adhérents de reprendre une activité (sportive ou associative) dans les meilleures conditions possibles.

Le document joint récapitule l'ensemble des mesures fédérales face à la crise, ainsi que notre Plan de déconfinement, valable pour la période du 11 mai au 2 juin basé sur les recommandations du Ministère des Sports et adapté au regard de nos activités fédérales.

Portez vous bien et je vous invite à rester prudents.

Betty CHARLIER, Présidente
de la Fédération Française Sports pour Tous



PLAN DE DÉCONFINEMENT FÉDÉRAL

PHASE 1 : DU LUNDI 11 MAI AU 2 JUIN 2020

ASSURANCE FÉDÉRALE & CONSIGNES GÉNÉRALES

LIEU DE PRATIQUE CONCERNE



En extérieur uniquement

ACTIVITES OU GROUPES D'ACTIVITES CONCERNES



Toutes les activités fédérales

CONSIGNES GENERALES

Le Ministère des Sports nous rappelle les règles suivantes

Sont autorisées les activités sportives individuelles pouvant se pratiquer :

- en extérieur (en respectant les règles de distanciation physique : (4m² par personne pour les activités sans déplacement, 10 m entre chaque personne pour les activités avec déplacement (marche, course, vélo)),
- sans utilisation de vestiaire,
- sans limitation de durée de pratique, ni possession d'attestation,
- dans une zone d'évolution de 100 km autour du domicile,
- en limitant les rassemblements à 10 personnes maximum (encadrement compris)

Pour les sports collectifs et de contact, leur pratique habituelle est interdite. Toutefois toute initiative de clubs proposant des activités alternatives dans le respect des principes évoqués ci-dessus demeure possible.

ASSURANCE FEDERALE



L'assurance fédérale garantit les pratiques sportives selon les mêmes conditions qu'avant le confinement.

Les activités sont donc couvertes en milieu ouvert à la condition d'être autorisées par le propriétaire ou le gestionnaire de l'espace de pratique et dans le respect des dispositions réglementaires et sanitaires nouvelles.

Les conditions d'encadrement : rémunération des animateurs, prérogative des diplômes et compétences restent les mêmes qu'en période normale. Toute activité doit être encadrée par des personnes en possession des compétences et sous la responsabilité de l'association.

PLAN DE DÉCONFINEMENT FÉDÉRAL

PHASE 1 : DU LUNDI 11 MAI AU 2 JUIN 2020

METTRE EN PLACE LE DECONFINEMENT DANS MON CLUB

LIEU DE PRATIQUE CONCERNE



En extérieur uniquement

ACTIVITES OU GROUPES D'ACTIVITES CONCERNES



Toutes les activités fédérales

METTRE EN PLACE LE DECONFINEMENT DANS MON CLUB

2 principes essentiels : SE PROTEGER et PROTEGER LES AUTRES

- Toute action doit intégrer les consignes sanitaires émises par le gouvernement tant dans les activités que les transports pour y accéder ou les matériels et équipements.
- Après 2 mois de confinement, la condition physique de vos adhérents peut avoir subi une baisse notable. Leur proposer une évaluation de leur condition physique et une reprise comme celle de septembre est donc préférable. Dans tous les cas, porter attention à l'état général des personnes et leur demander comment ils ont vécu le confinement et ce qu'ils ont pu pratiquer pendant cette période peut favoriser une reprise « en douceur » et surtout, en SECURITE.
- Associer les pratiquants à leur sécurité et leur santé ainsi qu'à celles des autres est nécessaire dans cette configuration nouvelle inconnue de tous.

Mesures à prendre et règles à faire respecter

- Étudier (en fonction de votre activité, de votre lieu de pratique, de vos adhérents...), formaliser (écrire un document récapitulatif), communiquer (par tous les moyens possibles en évitant le document papier) et faire respecter les règles, comportements et gestes barrières à appliquer.

Quelques règles incontournables :

- Les pratiquants ne doivent en aucun cas venir pratiquer en cas de fièvre, de toux, de difficultés respiratoires...
- L'encadrement est fait par des personnes compétentes et ayant l'habitude d'encadrer ces activités.
- Ils doivent arriver sur le lieu de pratique en tenue peu de temps avant le début de la séance et repartir après avoir terminé leur séance.
- Si plusieurs séances sont prévues dans la même journée : les rassemblements devant être limités à 10 personnes maximum sur un même lieu, il est fortement recommandé d'échelonner avec rigueur les arrivées et les départs des groupes de pratiquants. L'idéal est de prévoir un système d'inscription aux séances afin de gérer la participation de vos pratiquants.
- Aucun stockage collectif de vêtements ou de matériel n'est mis à disposition par le club. L'usage des vestiaires et des douches est interdit. Vous pouvez matérialiser un espace à l'extérieur pour le dépôt des sacs.
- Si du matériel est nécessaire à la pratique : privilégier le matériel personnel, si le matériel appartient au club il est indispensable de procéder au lavage après chaque utilisation.
- La mise à disposition de gel hydroalcoolique peut être un plus pour permettre à chacun de se laver et désinfecter les mains.
- Le port du masque est une possibilité pour les pratiquants, mais non une obligation dans la mesure où les gestes barrières et les distanciations physiques sont respectés. Pour l'encadrement lorsque l'activité le permet c'est également une possibilité.

PLAN DE DÉCONFINEMENT FÉDÉRAL

PHASE 1 : DU LUNDI 11 MAI AU 2 JUIN 2020

SPECIFICITES LIEES AUX FAMILLES D'ACTIVITES

LES FAMILLES D'ACTIVITES



Activités Gymniques d'Entretien et d'Expression (Gym douce, Pilâtes, stretching, qi-gong, activités chorégraphiées...)



Activités de Randonnées de Proximité et d'Orientation (Randonnée pédestre, marche nordique, balade à vélo, rollers...)



Jeux Sportifs et Jeux d'Opposition (Activités d'oppositions imposant le contact ou une distance réduite entre les pratiquants, Jeux sportifs (de balles, ballons, raquettes...))

LIEU DE PRATIQUE CONCERNE



En extérieur uniquement



Consignes et vigilances



Respecter les règles sanitaires d'espacement (4m²).



Favoriser le placement en ligne, pas de face-à-face, de croisement ou de colonnes.



Exercices individuels uniquement.



Préparation technique et physique sans contact entre les pratiquants.



Eviter le covoiturage et privilégier les circuits en boucle.



Itinérance possible à condition que les hébergeurs soient autorisés à ouvrir.



Matérialiser les espaces au sol pour permettre de maintenir les distances de sécurité.

PLAN DE DÉCONFINEMENT FÉDÉRAL

PHASE 1 : DU LUNDI 11 MAI AU 2 JUIN 2020

LES RECOMMANDATIONS DU GOUVERNEMENT ET DE SANTE PUBLIQUE FRANCE

COVID-19

CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES



**Se laver
très régulièrement
les mains**



**Tousser ou éternuer
dans son coude
ou dans un mouchoir**



**Utiliser un mouchoir
à usage unique
et le jeter**



**Saluer
sans se serrer la main,
éviter les embrassades**

Vous avez des questions sur le coronavirus ?



[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)



0 800 130 000
(appel gratuit)

PLAN DE DÉCONFINEMENT FÉDÉRAL

PHASE 1 : DU LUNDI 11 MAI AU 2 JUIN 2020

LES RECOMMANDATIONS DU GOUVERNEMENT ET DE SANTE PUBLIQUE FRANCE

COVID-19

PORTER UN MASQUE, POUR MIEUX NOUS PROTÉGER



Se laver les mains **avant** de mettre son masque et **après** l'avoir retiré



Mettre et enlever le masque en le prenant par les lanières



Couvrir le nez et la bouche



Une fois posé, ne plus le toucher



Après utilisation, le mettre dans un sac plastique et le jeter **ou** s'il est en tissu, le laver à 60° pendant 30 min

Le masque est un moyen de protection complémentaire qui ne remplace pas les gestes barrières



[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)



0 800 130 000
(appel gratuit)

PLAN DE DÉCONFINEMENT FÉDÉRAL

PHASE 1 : DU LUNDI 11 MAI AU 2 JUIN 2020

LES RECOMMANDATIONS DU GOUVERNEMENT ET DE SANTE PUBLIQUE FRANCE

COVID-19

ALERTE CORONAVIRUS COMMENT SE LAVER LES MAINS ?



30
secondes

Se laver les mains à l'eau et au savon pendant 30 secondes est la mesure d'hygiène la plus efficace pour prévenir la transmission de tous les virus.



Frottez-vous les mains,
paume contre paume



Lavez le dos des mains



Lavez entre les doigts



Frottez le dessus des doigts



Lavez les pouces



Lavez aussi le bout des doigts
et les ongles



Séchez-vous les mains avec une
serviette propre ou à l'air libre

Si vous n'avez pas d'eau et de savon, faites la même chose avec du gel hydro alcoolique.



GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS
(INFORMATION IN FRENCH)



0 800 130 000
(toll-free)

PLAN DE DÉCONFINEMENT FÉDÉRAL

PHASE 1 : DU LUNDI 11 MAI AU 2 JUIN 2020

LES RECOMMANDATIONS DU GOUVERNEMENT ET DE SANTE PUBLIQUE FRANCE


MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

LES BONS GESTES FACE AU CORONAVIRUS : OÙ JETER LES MASQUES, MOUCHOIRS, LINGETTES ET GANTS ?

COVID-19



Ces déchets doivent être jetés dans un **sac poubelle dédié, résistant et disposant d'un système de fermeture fonctionnel.**



Lorsqu'il est rempli, ce sac doit être **soigneusement refermé, puis conservé 24 heures.**



Après 24 heures, ce sac doit être jeté dans le **sac poubelle pour ordures ménagères.**



Ces déchets ne doivent **en aucun cas être mis dans la poubelle des déchets recyclables** ou poubelle «jaune» (emballages, papiers, cartons, plastiques).

Pour les professionnels de santé et les personnes infectées ou symptomatiques maintenues à domicile : suivre les recommandations du ministère des Solidarités et de la Santé pour la gestion de vos déchets.

Vous avez des questions sur le coronavirus ?



[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)



0 800 130 000